Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212200646-20261020-D2026_65-DE

DÉPARTEMENT DES COTES d'ARMOR

N° 2026.65

COMMUNE de GOUAREC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 20 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt octobre à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de GOUAREC, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jérôme LEJART, Maire.
***Date de la convocation** : 13 octobre 2026*
***Présents :** Jérôme LEJART, Maire – Évelyne MINIER – Claude TAUVRY – Martine LE BOZEC, adjoints - Marilyn LE MOIGN – Annick GUYON – Xavier CERTAIN – Isabelle LE DREFF – Fabienne LE BRIS – Philippe POCHON – Gurvand BOURHIS – Sébastien MARTIN– Arnaud NAJARRO.*
***Absents excusés :** Romain SPONNAGEL – Nina CORLAY.*
***Secrétaire** : Évelyne MINIER*

Votants : 13	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0

OBJET : Ascenseur de la mairie – Installation d'un système de téléalarme et abonnement annuel de connectivité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'équiper l'ascenseur de la mairie d'un système de téléalarme permettant d'assurer une communication avec l'extérieur en cas de difficulté rencontrée par un usager.

À cet effet, la société OTIS avec laquelle la mairie collabore pour la maintenance de l'ascenseur a été sollicitée afin d'obtenir une proposition pour la fourniture et l'installation du matériel ainsi que pour les prestations annuelles associées.

Monsieur le Maire présente les devis reçus :

* **fourniture et installation** d'un système de téléalarme avec module GSM 4G, pour un montant de **2 425,00 € HT**, soit 2 910,00 € TTC ;

* **abonnement annuel** au service de connectivité, pour un montant de 180,00 € HT, soit **216,00 € TTC** ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **décide** de retenir la proposition de l'entreprise OTIS pour la fourniture et l'installation du système de téléalarme, pour un montant de **2 425,00 € HT,** soit 2 910,00 € TTC,
- **approuve** la souscription de l'abonnement annuel associé, pour un montant de 180 € HT, soit **216 € TTC par an.**
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 20 octobre 2026
Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE GOUAREC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22570